

**Département de la Moselle
Arrondissement de Thionville
COMMUNE D'ILLANGE**

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 septembre 2026 à 19h

Sous la présidence de Marc LUCCHINI, Maire

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 19 - Conseillers présents 15

Présents : M. Marc LUCCHINI - M. Christian SUBTIL - Mme Martine GERGAUD - M. Christophe LEYENDECKER - Mme Valérie HASELMEIER - M. Didier BLOT - Mme Nathalie JUNG - M. Gilbert BRUN - Mme Ingrid NEYERS - Mme Marie-Pierre SKOCZEK - M. Didier JACQUES – Mme Marie-Paule ADAM – M. Gino GAUDIO - Mme Angélique PELTIER - M. Thomas WALLON

Absents excusés : Mme WAROQUIER Stéphanie donne procuration à Mme Marie-Pierre SKOCZEK - M. Jean-Michel ACHARD donne procuration à M. Christian SUBTIL - Mme Marie Christine WINTER donne procuration à Mme Marie-Paule ADAM - M. Sébastien MENDES DOS SANTOS donne procuration à M. Gilbert BRUN.

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 2 septembre 2026 à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente
 - Communications
 - Décision du Maire
-
1. Loyers communaux et tarifs de location des salles communales 2027
 2. Convention de reversement d'une subvention avec le tennis club d'Illange
 3. Cession d'une parcelle communale route de Thionville
 4. Numérotation d'adresse sur la ZAC E-LOG'IN 4

M. Christian SUBTIL est désigné secrétaire de séance.

L'Assemblée approuve le compte-rendu de la séance précédente.

COMMUNICATIONS

Le maire informe l'assemblée :

- Réunion avec le SDIS 57 concernant la construction de la nouvelle caserne intercommunale sur la zone commerciale de Guénange
- Inauguration des courts de tennis rénovés le 20 septembre
- Gymnase : travaux sanitaires en cours d'achèvement
- Compte-rendu du 1^{er} comité éditorial de l'entreprise Knauf : 1 bulletin de 4 pages sera publié par trimestre et 1 bulletin de 8 pages en fin d'année
- Entretien au stade effectués : rechargement du sol synthétique avec des billes caoutchouc, bandes revêtement usé changées, vestiaires

- Bilan de la rentrée scolaire
- Vendredi 4 septembre : barbecue avec le personnel communal et accueil des nouveaux arrivants en soirée
- Jeudi 10 septembre : pose de la 1^{ère} pierre du projet DI EGIDIO sur Mosiparc

DECISION DU MAIRE

N° 2026 -002 : Marché public à procédure adaptée relatif aux travaux d'éclairage public — Relamping LED Autorisation de signature

Le Maire d'ILLANGE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil municipal du 26 mai 2026 donnant délégation au Maire, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la consultation lancée selon la procédure adaptée, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du Code de la commande publique, pour le marché de travaux "Éclairage public — Relamping LED" ;

Vu l'analyse des offres reçues dans le cadre de cette consultation ;

Considérant que l'offre présentée par la société ELRES RESEAUX a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection définis dans le règlement de la consultation ;

DECIDE

Article 1er — Le marché public à procédure adaptée relatif aux travaux d'éclairage public — relamping LED, est attribué à la société ELRES RESEAUX.

Article 2 — Le montant du marché est arrêté à la somme de 61 879,00 € HT (soixante et un mille huit cent soixante-dix-neuf euros hors taxes), soit 74 254.80 € TTC.

Article 3 — Le Maire est autorisé à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes à son exécution avec la société ELRES RESEAUX, dont le siège social est situé 10 rue du Malambas à 57280 HAUCONCOURT

Article 4 — Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de la commune, section investissement, chapitre 345, article 21538.

Article 5 — La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et décisions du Maire, transmise à Monsieur le Préfet de la Moselle au titre du contrôle de légalité, et fera l'objet d'un affichage et d'une publicité dans les conditions réglementaires en vigueur. Elle sera également communiquée au conseil municipal lors de la prochaine réunion, conformément à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

L'assemblée est interrogée sur l'éclairage de la partie non alimentée en LED à l'issue de ces travaux.
Le Conseil Municipal souhaite que l'éclairage reste coupé comme actuellement.

ORDRE DU JOUR

N° 2026-030 : Loyers communaux et tarifs de location des salles communales 2027

Comme chaque année, le conseil municipal fixe le montant des loyers pour l'ensemble des logements et salles communales pour l'année suivante.

Voir tableaux ci-dessous

Loyers 2027

Appartements F2 et F3

IRL 2ème trimestre 2025	146,68	loyer moyen m² au 10/2020 : 9 à 11€ retenu 9,50€/m²												Changement locataire	
IRL 2ème trimestre 2026	148,37	loyer moyen m² au 10/2024 : 9 à 17€ retenu 10,50€/m²												traitement particulier UDM : IRL à l'ancien sera appliqué au 01/07/AAAA	
coefficient correcteur IRL	1,0115	location mensuelle garage : 55,00€												loyers sous-évalués	
coefficient max autorisé locataire														hausse date anniversaire	
type appartement	F2	F2	F2	F2	F2	F2	F3	F3	F3	F3	F3	F3	F3		
code appartement	Mos31-02a	Mos31-03b	Mos31-02b	Mos31-01a	Mos31-01b	Mos31-03a	Mos31-03b	Mos31-02c	Mos31-01b	Mos31-03c	Mos31-02b	Mos31-01c			
surface m²	47,52	47,52	47,52	47,52	47,52	47,52	56,01	56,01	56,01	56,01	56,01	56,01	56,01		
loyer théorique	498,96	498,96	498,96	498,96	498,96	498,96	588,11	588,11	588,11	588,11	588,11	588,11	588,11		
Date renouvellement bail	01/01/2028	01/11/2030	01/08/2029	01/05/2029	01/08/2028	01/05/2030	01/08/2028	01/10/2028	01/07/2028	01/11/2029	01/01/2030	01/09/2029			
hausse 1/6 2022	16,66						23,33	23,33	23,33	23,33			23,33		
hausse 1/6 2023	16,66						23,33	23,33	23,33	23,33			23,33		
hausse 1/6 2024	16,66						23,34	23,34	23,34	23,34	23,33	23,33	23,33		
hausse 1/6 2025	16,66						23,33	23,33	23,33	23,34	23,33	23,33	23,34		
hausse 1/6 2026	16,66						23,33	23,33	23,33	23,33	23,33	23,34	23,33		
hausse 1/6 2027	16,66						23,34	23,34	23,34	23,33	23,33	23,33	23,33		
hausse 1/6 2028										23,34	23,33	23,33	23,34		
loyer nu au 31/12/2026	325,42	505,06	485,92	485,92	502,93	505,20	451,92	451,92	451,89	452,18	472,10		599,96		
hausse IRL	3,75	5,82	5,60	5,60	5,79	5,82	5,21	5,21	5,21	5,21	5,44		6,91		
loyer nu au 01/01/2027	329,17	510,88	491,52	491,52	508,72	511,02	457,13	457,13	457,10	457,39	477,54		606,87		
avec IRL															
charges	26,50	26,50	26,50	26,50	26,50	26,50	27,50	27,50	27,50	27,50	27,50	27,50	27,50		
garage															
loyer au 01/01/2027	372,35	537,38	518,02	518,02	535,22	537,52	484,63	484,63	484,60	539,89	528,37	634,37	6174,99		
loyer au 01/02/2027	372,35	537,38	518,02	518,02	535,22	537,52	484,63	484,63	484,60	539,89	528,37	634,37	6175,00		
loyer au 01/03/2027	372,35	537,38	518,02	518,02	535,22	537,52	484,63	484,63	484,60	539,89	528,37	634,37	6175,00		
loyer au 01/04/2027	372,35	537,38	518,02	518,02	535,22	537,52	484,63	484,63	484,60	539,89	528,37	634,37	6175,00		
loyer au 01/05/2027	372,35	537,38	518,02	518,02	535,22	537,52	484,63	484,63	484,60	539,89	528,37	634,37	6175,00		
loyer au 01/06/2027	372,35	537,38	518,02	518,02	535,22	537,52	484,63	484,63	484,60	539,89	528,37	634,37	6175,00		
loyer au 01/07/2027	372,35	537,38	518,02	518,02	535,22	537,52	484,63	484,63	507,94	539,89	528,37	634,37	6198,14		
loyer au 01/08/2027	372,35	537,38	518,02	518,02	535,22	537,52	507,97	507,97	507,94	539,89	528,37	634,37	6221,68		
loyer au 01/09/2027	372,35	537,38	518,02	518,02	535,22	537,52	507,97	507,97	507,94	539,89	528,37	657,70	6245,01		
loyer au 01/10/2027	372,35	537,38	518,02	518,02	535,22	537,52	507,97	507,97	507,94	563,22	528,37	657,70	6291,64		
loyer au 01/11/2027	372,35	537,38	518,02	518,02	535,22	537,52	507,97	507,97	507,94	563,22	528,37	657,70	6291,68		
loyer au 01/12/2027	372,35	537,38	518,02	518,02	535,22	537,52	507,97	507,97	507,94	563,22	528,37	657,70	6291,68		
total 2027	4 468,20	6 448,56	6 216,24	6 216,24	6 422,64	6 450,24	5 932,26	5 885,58	5 955,24	6 525,34	6 340,44	7 705,76	74 566,73		
Loyer nu au 31/12/2027	345,85	510,88	491,52	491,52	508,72	511,02	480,47	480,47	480,44	480,72	500,87	630,20			
Loyer si nouveau locataire	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	590,00	590,00	590,00	590,00	590,00	590,00			

Loyers 2027

Appartements F4 et F5

IRL 2ème trimestre 2025	146,68	loyer moyen m² au 10/2020 : 9 à 11€ retenu 9,50€/m²						loyers sous-évalués	
IRL 2ème trimestre 2026	148,37	loyer moyen m² au 10/2024 : 9 à 17€ retenu 10,50€/m²						hausse date anniversaire	
coefficient correcteur IRL	1,0115	location mensuelle garage : 55,00€							
coefficient max autorisé locataire									
type appartement	F4	F4	F4	F5	F5	F4	F4		
code appartement	Mos33-03a	Mos33-01a	Mos33-02a	Thi44-01	Thi46-01	Thi48-02	Thi48-01		
surface m²	71,71	71,71	71,71	90	90	80	80		
loyer théorique	752,96	752,96	752,96	945,00	945,00	840,00	840,00		
Date renouvellement de bail	01/11/2028	01/01/2028	01/12/2029	01/11/2030	15/01/2031	01/08/2030	01/08/2029		
hausse 1/6 2022	25,00								
hausse 1/6 2023	25,00	25,00	25,00				28,00		
hausse 1/6 2024	25,00	25,00	25,00	31,50		28,00	28,00		
hausse 1/6 2025	25,00	25,00	25,00	31,50		28,00	28,00		
hausse 1/6 2026	25,00	25,00	25,00	31,50		28,00	28,00		
hausse 1/6 2027	25,00	25,00	25,00	31,50		28,00	28,00		
hausse 1/6 2028		25,00	25,00	31,50		28,00	28,00		
loyer nu au 31/12/2026	506,87	538,14	541,51	783,92	954,83	662,02	662,45		
hausse IRL	5,84	6,20	6,24	9,03	11,00	7,63	7,63		
loyer nu au 01/01/2027 avec IRL	512,71	544,34	547,77	792,95	965,83	669,65	670,08		
charges	27,50	27,50	27,50	43,50	43,50	30,50	30,50		
garage	55,00	55,00	55,00				55,00		
loyer au 01/01/2027	595,21	651,84	630,27	836,45	1009,33	700,15	755,58	5178,83	
loyer au 01/02/2027	595,21	651,84	630,27	836,45	1009,33	700,15	755,58	5178,83	
loyer au 01/03/2027	595,21	651,84	630,27	836,45	1009,33	700,15	755,58	5178,83	
loyer au 01/04/2027	595,21	651,84	630,27	836,45	1009,33	700,15	755,58	5178,83	
loyer au 01/05/2027	595,21	651,84	630,27	836,45	1009,33	700,15	755,58	5178,83	
loyer au 01/06/2027	595,21	651,84	630,27	836,45	1009,33	700,15	755,58	5178,83	
loyer au 01/07/2027	595,21	651,84	630,27	836,45	1009,33	700,15	755,58	5178,83	
loyer au 01/08/2027	595,21	651,84	630,27	836,45	1009,33	728,15	783,58	5234,83	
loyer au 01/09/2027	595,21	651,84	630,27	836,45	1009,33	728,15	783,58	5234,83	
loyer au 01/10/2027	595,21	651,84	630,27	836,45	1009,33	728,15	783,58	5234,83	
loyer au 01/11/2027	620,21	651,84	630,27	867,95	1009,33	728,15	783,58	5291,33	
loyer au 01/12/2027	620,21	651,84	655,27	867,95	1009,33	728,15	783,58	5316,33	
total 2027	7 192,52	7 822,08	7 588,24	10 100,40	12 111,96	8 541,80	9 206,96	62 563,96	
Loyer nu au 31/12/2027	537,71	569,34	572,77	824,45	965,83	697,65	698,08		
Loyer si nouveau locataire	755,00	755,00	755,00	945,00	945,00	840,00	840,00		

LOCATIONS 2027 SALLES COMMUNALES
en € TTC

d compter du 14/09/2026

Salles communales	Salle réunion gymnase		Grande salle gymnase		Piste danse	Salle socio-culturel		Salle multi fonctions (salle réservée prioritairement aux formations)		
	journée		journée		journée	journée		journée		1/2 journée
	tarif	caution	tarif	caution	tarif	tarif	caution	tarifs	caution	tarifs
Tarifs habitants commune	170,00	400,00	430,00	900,00	120,00	300,00	650,00	170,00	400,00	
Tarifs extérieurs commune	350,00	400,00	870,00	900,00	130,00	600,00	650,00	350,00	400,00	
Associations commune	0,00	300,00	0,00	300,00	120,00	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00
Formations								150,00	200,00	80,00
Ecran tactile pour formations								60,00		30,00

Il est également proposé, comme l'an dernier, de ne pas acquitter ni percevoir les suppléments de charges annuelles inférieurs à 10 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les loyers et tarifs proposés tels que présentés.

N° 2026-031 : Convention de reversement d'une subvention avec le tennis club d'Illange

La Fédération Française de Tennis a accordé au Tennis Club d'Illange une aide financière d'un montant de 7 800€ pour la rénovation de deux courts de tennis.

Les travaux de rénovation sont intégralement financés par la Commune d'Illange, qui en assure la maîtrise d'ouvrage ainsi que le règlement des dépenses correspondantes.

En conséquence, les parties conviennent que l'aide financière soit reversée à la Commune, qui supporte le coût de l'opération.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de reversement à la Commune d'Illange de l'aide financière attribuée au Tennis Club d'Illange par la Fédération Française de Tennis dans le cadre du dispositif « Aide à l'équipement », destinée à la rénovation de deux courts de tennis en béton poreux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention.

N° 2026-032 : Cession d'une parcelle communale route de Thionville

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° 28/2026 du 30 juin 2026 constatant la désaffectation et prononçant le déclassement d'une emprise d'environ 9 m² issue de l'usoir communal situé 8 route de Thionville à Illange ;

Vu le document d'arpentage établi par la SARL GALLANI-ALIDADES ;

Considérant que l'emprise concernée, située section 3 parcelle 149 / 109, ne présente plus d'utilité pour l'usage du public ;

Considérant la demande d'acquisition présentée par Monsieur Jordan Jacques MARTIN et Madame Pauline Myriam MANGIN, propriétaires riverains ;

Considérant que cette cession permettra une clarification des limites foncières et une gestion simplifiée du patrimoine communal ;

Le conseil municipal, après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession à Monsieur Jordan Jacques MARTIN et Madame Pauline Myriam MANGIN de l'emprise de 9 m² issue de la parcelle cadastrée section 3 parcelle 149/109 située 8 route de Thionville à 57970 Illange comme figurant au projet d'arpentage en annexe.

- **FIXE** le prix de vente à trois cent quinze euros (315 €).

- **DECIDE** que la prise en charge des frais liés à cette cession, notamment d'acte notarié et de publication au livre foncier, seront supportés par les acquéreurs, hors frais de géomètre pris en charge par la commune d'ILLANGE.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette cession.

N° 2026-033 : Numérotation d'adresse sur la ZAC E-LOG'IN 4

La dénomination d'une voie communale relève de la compétence du conseil municipal, en vertu de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC E-LOG'IN 4, la nouvelle voie desservant le centre de transfert (Sydelon) est en phase d'achèvement.

La communauté d'agglomération avait sollicité le conseil municipal d'Illange afin de dénommer la nouvelle voie créée et permettre aux preneurs des terrains de disposer d'une adresse postale.

S'agissant d'une voie qui jouxte les emprises du marais de maisons neuves, il avait été décidé de nommer la voie : Rue du Marais.

Le conseil municipal doit à présent numéroté l'adressage du centre de transfert.

L'assemblée, après en avoir délibéré, **ATTRIBUE** le n° 1 rue du Marais au centre de transfert du SYDELON.

DIVERS

Martine GERGAUD :

- Effectifs de la rentrée scolaire : 51 élèves en maternelle et 99 élèves à l'élémentaire
- Customisation du transformateur rue de la Moselle avec 5 jeunes

Valérie HASELMEIER :

- Prises de photos professionnelles par drone
- Accueil des nouveaux arrivants le 4/9 : 20 personnes accueillies
- Fête du Fort le dimanche 13 septembre : derniers préparatifs (scénette vers 13h, stand de tirs, ...)

Gilbert BRUN :

- Installation d'une alarme anti-intrusion à l'école

Ingrid NEYERS :

- Question sur la gestion du futur terrain de Padel : en cours de réflexion

Christophe LEYENDECKER :

- Forum des associations : 17 associations présentes
Formule à revoir. A coupler avec une animation

- Accueil du nouvel éducateur sportif
- Démarrage prochainement des activités piscine et baby gym
- Recherche de parents accompagnateurs pour l'activité piscine

Thomas WALLON :

- Très bon contact entre le nouvel éducateur sportif, les enfants et les parents
- Question sur le report de la réunion du périscolaire qui devait avoir lieu en juin

Didier BLOT :

- Pas de coupe de bois cette année
- Installation de mobiliers urbains supplémentaires au complexe sportif (tables et bancs)

Nathalie JUNG :

- Maisons fleuries : un seul passage effectué. Récompenses prochainement
- Reprise du foyer le jeudi 10 septembre
- Réunion de bilan du Beach Volley le 18/9
- Septembre : inauguration des courts de tennis, salon de peinture
- Réunion du CCAS le 21 septembre (repas des aînés et colis de Noël)

Christian SUBTIL :

- Réception d'un acompte Fonds Vert pour la rénovation thermique de l'école
- 97 élèves sont actuellement inscrits pour bénéficier de la participation communale au transport scolaire
- Augmentation de 25 % de 2 contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2027

Séance levée à 21h

Le Maire,

Marc LUCCHINI



Le secrétaire de séance,

Christian SUBTIL

